

Procès-verbal du conseil municipal
- MARDI 07 OCTOBRE 2025 -



Commune de Montgailhard

* * *

L'an deux mille vingt-cinq, le sept du mois d'octobre à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Montgailhard, dûment convoqué le vingt-sept du mois de juin, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances (salle du conseil de la Mairie de Montgailhard), sous la présidence de **Madame Elisa BARBONE**, Maire.

❖ **Présents :**

(*Par ordre alphabétique*)

- Mesdames BARBONE Elisa, CERT Nathalie, GERAUD Charlotte, LOUBET Danièle, MARC Aurélie, TRIAY Corinne
- Messieurs AYTER Eric, FERNANDES Sébastien, MAURY Guillaume, PUNTIL Jean, ROMAGNOLI David, TOURENQ Régis, VIDAL Sébastien.

❖ **Absents représentés :**

- Madame Léa MIROUSE (procuration à Aurélie MARC)

❖ **Absent (non représenté) :**

- Madame Laurie MESSANA

Les délibérations prises lors du conseil municipal du 03 juillet 2025 sont présentées par la Maire.

N°01 : AVIS SUR LE PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL VALANT PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLUi-H) ARRETE DE L'AGGLO FOIX VARILHES Approuvé à l'unanimité

N°02 : ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL DES SERVICES TECHNIQUES DURANT LA PERIODE ESTIVALE Approuvé à l'unanimité

N°03 : CREATION ET SUPPRESSION D'EMPLOIS Approuvé à l'unanimité

* * *

⇒ **Validation du compte-rendu du conseil municipal du 03 juillet 2025** : En l'absence de toute remarque ou demande rectificative le compte-rendu du conseil municipal qui s'est tenu le 03 juillet 2025 est validé.

Ordre du Jour :

1. Approbation de la charte 2025-2040 du Parc Naturel Régional des Pyrénées Ariégeoises
2. Acquisition d'une parcelle
3. Cautions locations salles

Madame la Maire propose de rajouter deux points à l'ordre du jour :

4. Modification du temps de travail hebdomadaire des deux cantinières
5. Rapport du bilan triennal du Zéro Artificialisation Nette (ZAN)

Approuvé à l'unanimité.

1. Approbation de la charte 2025-2040 du Parc Naturel Régional des Pyrénées Ariégeoises

Rapporteur : Elisa BARBONE

La Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée a engagé la procédure de renouvellement de la Charte du Parc naturel régional (PNR) des Pyrénées Ariégeoises et en a délégué la conduite au Syndicat mixte du PNR.

Dans ce cadre, le Président du Syndicat mixte a adressé à notre collectivité un courrier sollicitant une délibération du Conseil municipal pour approuver la Charte 2025-2040 et ses annexes. Le délai d'approbation est fixé du 1er août au 30 novembre 2025.

L'adhésion au PNR pour la période 2025-2040 suppose une délibération positive et sans réserve, qui emporte également demande d'adhésion de la commune au Syndicat mixte du PNR. Le dossier sera ensuite examiné par le Conseil régional, puis transmis au ministère de l'Écologie en vue du classement par décret du Premier ministre et de la ministre de l'Écologie.

Le conseil municipal après avoir délibéré **décide à l'unanimité :**

D'APPROUVER, sans réserve, le dossier de Charte 2025-2040 du Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises comprenant :

- Le rapport de Charte 2025-2040 du Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises
- Le Plan de Parc 2025-2040 du Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises
- Les annexes règlementaires de la Charte 2025-2040 du Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises (article R. 333-3 du Code de l'Environnement) comprenant :
 - La liste des communes et intercommunalités du périmètre d'étude ;
 - L'emblème du Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises ;
 - Les statuts du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises ;
 - Le programme prévisionnel d'actions triennal et son plan de financement prévisionnel ;
 - Le rapport d'Evaluation Environnementale du projet de Charte et l'Avis de l'Autorité Environnementale.

D'ACTER de ce fait l'adhésion de la collectivité au Syndicat mixte du Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises en application de ses statuts.

2. Acquisition parcelle

Rapporteur : Elisa BARBONE

La commune a été informée de la mise en vente d'un terrain situé derrière le cimetière, cadastré section AD n°0142, en zone non constructible car dépourvu d'accès.

Lors de l'élaboration du PLUi-H, la commune a choisi de classer cette parcelle ainsi que les autres limitrophes en zone « Jardins partagés ». En effet, ces zones, non constructibles, ont vocation à être réservées à la

création de jardins partagés. Les modalités pratiques de mise en œuvre de ces jardins seront définies ultérieurement.

Madame la Maire propose au conseil municipal de se porter acquéreur de la parcelle de terrain cadastrée AD 0142, d'une superficie de 507m²,

L'acquisition se ferait pour un montant total de 2 000€, répartis de la façon suivante :

- 3,94€ le m² soit un montant total de 2 000€,

Il est précisé que les frais afférents à l'acquisition (frais notariés, frais de bornage) sont à la charge de l'acquéreur.

Le conseil municipal après avoir délibéré **décide à l'unanimité** :

D'ACCEPTER l'acquisition du terrain dans les conditions évoquées ci-dessus

D'AUTORISER Madame la Maire à signer l'acte authentique et tous documents afférents à cette opération

3. Cautions location salles

Rapporteur : Sébastien VIDAL

Vu la délibération 02/02/25 du 11 février 2025 modifiant les tarifs des salles communales,

L'actualisation des tarifs de location des salles communales s'inscrit dans une démarche d'adaptation aux réalités économiques actuelles et d'équilibre budgétaire pour la commune. Une mise à jour apparaît nécessaire pour garantir une gestion efficiente de ces équipements municipaux.

- Mise en place de deux cautions** : Afin de prévenir d'éventuelles détériorations et garantir un bon entretien des locaux, deux cautions seront désormais exigées lors de la réservation. Cette mesure vise à responsabiliser les usagers et à assurer la pérennité des équipements municipaux.

Montant de caution matériel des salles						
	Salle polyvalente	Salle Treliwan	Club des Aînés	Eglise	Stade	Salle des assos
Particulier et Professionnel Commune	350,00 €	50,00 €	Pas de location	Pas de location	0,00 €	Pas de location
Particulier et professionnel Hors commune	350,00 €	50,00 €	Pas de location	Convention avec Evêché	Pas de location	Pas de location
Association Commune	Courrier Avertissement					

Association	350,00 €	50,00 €	Pas de location	0	0	0,00 €
Hors commune						

A la location des salles aux particuliers, proposer un forfait « ménage » fait par une société (voir tarifs en vigueur)

Montant de caution ménage des salles						
	Salle polyvalente	Salle Treliwan	Club des Aînés	Eglise	Stade	Salle des assos
Particulier et Professionel Commune	150,00 €	50,00 €	Pas de location	Pas de location	0,00 €	Pas de location
Particulier et professionnel Hors commune	150,00 €	50,00 €	Pas de location	Convention avec Evêché	Pas de location	Pas de location
Association Commune	Courrier Avertissement					
Association Hors commune	150,00 €	50,00 €	Pas de location	0	0	0,00 €

Le conseil municipal après avoir délibéré décide à l'unanimité :

D'APPROUVER les nouveaux montants des cautions pour le matériel et pour le ménage, selon les grilles ci-dessus

D'APPROUVER la modification du règlement intérieur avec la nouvelle grille

4. Modification de la durée hebdomadaire de travail de deux emplois d'adjoint technique

Rapporteur : Charlotte GERAUD

Madame GERAUD expose à l'assemblée la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail de deux emplois d'adjoint technique permanent à temps non complet (29 heures hebdomadaires) afin de renforcer le temps de travail du ménage et de la cantine scolaire.

Le conseil municipal après avoir délibéré décide à l'unanimité :

DE PORTER, à compter du 07 octobre 2025 de 27 heures (temps de travail initial) à 29 heures (temps de travail modifié) la durée hebdomadaire de travail de deux emplois d'adjoint technique pour la restauration collective et l'entretien du groupe scolaire

5. RAPPORT DU BILAN TRIENNAL DU ZERO ARTIFICIALISATION NETTE (ZAN)

Rapporteur : Elisa BARBONE

Dans le cadre de la loi N°2021-1104 du 22 août 2021, dite « Climat et Résilience », complétée par la loi N°2023-630 du 20 juillet 2023, la France s'est fixée comme objectif d'atteindre le « Zéro Artificialisation Nette des Sols » (ZAN) en 2050, un objectif intermédiaire de réduction de moitié de la consommation d'Espaces Naturels Agricoles et Forestiers (ENAF) sur 2021-2031 par rapport à la décennie précédente (période de référence allant du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2021). Cette trajectoire progressive est à décliner territorialement dans les documents de planification et d'urbanisme.

Dans le cadre de cet objectif, et comme le prévoit l'article L.2231-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commune doit produire et adopter en Conseil Municipal un rapport local de suivi de l'artificialisation des sols trois ans après l'entrée en vigueur de la loi. Ce premier rapport porte sur la période 2021-2023. Il est présenté en annexe de la présente délibération.

La présentation de ce rapport est l'occasion de porter le sujet de la sobriété foncière et de l'artificialisation dans le débat public local, de présenter la trajectoire en cours et de déduire collectivement le positionnement de la commune par rapport à cet objectif.

Ce rapport doit ensuite être à nouveau produit à minima tous les trois ans afin de mesurer et suivre la trajectoire de réduction de l'artificialisation des sols sur le territoire.

Vu la loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, dite « Climat et résilience »,

Le conseil municipal après avoir délibéré décide à l'unanimité :

D'ADOPTER le rapport triennal de bilan du Zéro Artificialisation Nette 2021-2023 tel que joint à la présente délibération

Questions et informations diverses :

- LOGIROAD – Logiciel d'état des lieux des routes.

Souci car les prix qu'ils nous annoncent sont plus bas, on leur demande de retravailler.

En priorité Rue de la Gaille (Rue de la Cure) et Caussou

Bilan pas catastrophique mais il va falloir investir tous les ans environ 90 000€

- L'électricité va être enterrée du côté Résidence (pas côté départementale) voir avec le SMDEA pour qu'ils passent avant mais pas de réponse. Elisa n'est pas optimiste.

Ça se fera sans doute en 2 fois.

- Chemin des Grillons : demande des habitants pour ralentissement.

Devis 1 110€ ralentisseur

Rencontre avec les habitants à prévoir

- Village d'avenir

Elisa a fait le cahier des charges pour l'étude usages des différents habitants travail à faire pour faire un diagnostic : évolution et comment elle est aujourd'hui.

Le plus important : ce que la commune est maintenant + histoire

A finaliser fin octobre

- Passage au SDIAU depuis le 1^{er} octobre.

- Bureau d'étude thermodynamique choisi pour l'école
- Echo du Pic : on va tous s'y mettre pour le finaliser
- Rencontre sur la fibre : un peu de monde
- Elisa va au congrès des maires
- Eric AYTER est allé à la réunion ENEDIS
- Danièle LOUBET réunion du SAGE autour du Salat, réflexion sur comment on peut réutiliser l'eau + comment anticiper les inondations, mise en place d'une alarme

Plan communal de sauvegarde à travailler, faire des exercices...

- Jean PUNTIL s'est renseigné sur « Santé visuelle » opticiens puis visio avec ophtalmo 1 600€/jour – 14 RDV.
- Appel à projets pour mettre en place des ateliers en direction des personnes de plus de 60 ans (mobilité, mémoire..)

20 personnes maximum, période de 6 mois

Bilan fait au départ pour faire quelque chose d'adapté.

Attente de la réponse du Département pour voir si on est choisi

Travail sur les 5 piliers : mémoire, stimulation des capacités cognitives...

- SMECTOM : pas le quorum à la dernière réunion, c'est pour cela qu'ils demandaient la modification des statuts pour éviter cela mais ils ne vont pas être modifiés car la CCAP n'a pas voté
- Dans les 18 mois, problème de parking à Foix, l'Agglo augmente les navettes en nombre et amplitude horaire. La navette de Montgailhard passe à la grande.

Fin du conseil à 21h53.